



**Procès-Verbal de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mai 2023 à 20h00**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 11 mai 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Benoît MARCHAND

Présent : Monsieur Jean-Louis FLEURY

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Référentiel budgétaire et comptable M57 :

Délibération n° 23/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Monsieur le Maire rappelle que le référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales, selon un courrier de la directrice départementale des finances publiques.

Ce référentiel M57 étend ainsi à toutes les administrations des règles budgétaires assouplies en matière de gestion et de crédit. Le passage à l'instruction M57 doit s'effectuer par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité avec 8 voix POUR.

2. Référent déontologue des élus :

Délibération n° 24/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Monsieur le Maire fait part aux élus du courrier reçu par l'association des Maires du Territoire de Belfort afin d'aider les collectivités du département à désigner un « référent déontologue des élus » (décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022). Le Président de l'AMF propose un dispositif de mutualisation, sachant qu'il existe déjà un référent déontologue présent sur le département ; celui du centre de gestion 90 pour les questions relatives à la déontologie des agents.

Sur cette proposition de mutualisation, il explique le caractère quasi obligatoire de cette proposition.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité avec 8 voix POUR.

3. Sentier des écoles : suivi du dossier

Délibération n° 25/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Monsieur le Maire rappelle qu'une bande de terrain pour prolonger l'éventuel sentier a été racheté à Monsieur Claude Frossard, lequel nous remercions vivement pour son accord et la compréhension sur ce projet. Le bornage de cette parcelle a été exécuté par Monsieur Canal (1908€), géomètre à Belfort et la signature de l'acte notarié a eu lieu le 4 mai 2023 pour un montant de 500€.

Deux entreprises ont été contactées pour chiffrer les travaux de mise en forme de ce sentier. Enfin nous avons reçu la notification du conseil départemental pour l'attribution d'une subvention de 9 000€.

Le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité la poursuite de ce projet
- Désapprouve à l'unanimité le montant excessif de ces devis estimatifs, soit de 31 000 à 35 000 € HT
- Accepte à l'unanimité de réaliser d'autres chiffrages et solliciter des subventions complémentaires.

4. Informations diverses :

- Réfection de la chaussée des champs Houdin : vu l'état d'urgence de la détérioration, le Maire a confié à l'entreprise Roger Martin les travaux réalisés le 12 et 16 mai pour la somme de 11 840 € HT.
- Suivi travaux rue des Meschiaires : une deuxième tranche de travaux d'enfouissement de la ligne HT par Enedis a permis l'installation d'un nouveau poteau et la pose d'enrobé. Une dernière tranche est prévue ultérieurement pour la mise sous tension.
- Suivi projet des « écluses test » : Après négociation avec Monsieur Morin du service départemental des routes, l'installation d'une double écluse rue du Mont Novel (RD39)

est programmée, quant à celle du bas de la grande rue (route communale), elle ne peut être mise en œuvre que par nos soins.

- Fibre lotissement des Corbas : Après de nombreuses tractations avec le lotisseur du « Clos Soleil » Tout l'habitat qui n'a pas respecté le cahier des charges lui incombant la mise en place du réseau fibre d'une part, et la société Orange en charge du raccordement et des travaux de câblage fibre d'autre part, il a enfin été conclu la réalisation de ces travaux de raccordement fibre pour les sept habitations concernées dans des proches délais.
- Renouvellement du contrat employé communal : suite à la prolongation de l'arrêt de travail jusque fin juin de Monsieur Christophe DOURTHE, il a été signé un nouveau contrat de travail avec Monsieur Olivier LAURENT, du 8 mai au 30 juin 2023.
- Suivi du dossier « tennis de table en extérieur » : La préfecture de région valide notre demande de subvention par l'agence nationale du sport. Celle-ci sera de 50,2%, soit 14100 €.
- Camion pizza : début juin un nouveau camion pizza sera présent le jeudi soir sur le parking de la salle du plateau.

Séance levée à 22h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 5 juillet 2023 à 20h00.

Le Maire,

Gilles PERRIN